Justificatif généré le 18/10/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 18/10/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/636435
N° d'annonce : 636435

W CONSEIL ET PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 37.000 €

Siège social : 31 rue Bassano & 1,3,5 rue Euler 75008 PARIS

509 754 784 R.C.S. Paris

Par décision du 17/10/2022, l'associé unique personne morale de W CONSEIL ET PARTICIPATIONS a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de W CONSEIL ET PARTICIPATIONS à compter de ce jour.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de W CONSEIL ET PARTICIPATIONS au profit de MAREMMA, Société par actions simplifiée au capital de 1 193 148,00 €uros euros, ayant son siège social 31 rue Bassano & 1,3,5 rue Euler – 75008 Paris., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 819 367, associée unique personne morale, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au tribunal de Commerce de PARIS.

Mention sera faite au RCS de PARIS

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeJtwYtbx
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJtwYtbx

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)